

**FAITS SAILLANTS DU RAPPORT D'ENQUÊTE SUR LES PERSONNES  
SOUPÇONNÉES DE SIMULER LEUR PRÉSENCE AU QUÉBEC AVEC L'AIDE D'UN  
CONSULTANT EN IMMIGRATION**

**ET**

**MESURES DE CONTRÔLE ADDITIONNELLES ET ACTIVITÉS DE  
SENSIBILISATION MISES EN PLACE PAR LA RAMQ**

**86 % DES 1 685 PERSONNES DU PROCHE-ORIENT AYANT FAIT  
L'OBJET D'UNE ENQUÊTE DE LA RAMQ NE SE SONT JAMAIS  
ÉTABLIES AU QUÉBEC.**

À la suite de l'enquête qu'elle a menée auprès de 1 685 personnes immigrantes provenant du Proche-Orient soupçonnées d'avoir simulé leur présence au Québec, la RAMQ tire les conclusions suivantes :

- 86 % de ces 1 685 personnes, soit 1 451 d'entre elles, détenaient une carte d'assurance maladie alors qu'elles ne se sont jamais établies au Québec.
- Ces personnes étaient clientes d'un consultant en immigration qui a mis en place un subterfuge sophistiqué leur ayant entre autres choses permis de cumuler de fausses preuves de résidence et de présence au Québec.
- Parmi ces 1 451 personnes, celles dont le dossier a déjà été traité à la suite de l'enquête ont vu leur inscription annulée.
- Toujours parmi ces 1 451 personnes, 747 d'entre elles, soit 52 %, ont consommé des services de santé dont les coûts s'élèvent à 508 768 \$.
- La RAMQ a entrepris des démarches auprès de ces personnes pour récupérer les sommes qu'elle a versées.

Parallèlement à cette enquête, la RAMQ a mis en place des mesures concrètes pour s'attaquer à ce phénomène, comme des moyens de contrôle resserrés et améliorés, ainsi que des activités de sensibilisation :

- Par exemple, des inspecteurs vérifient désormais la présence au Québec de nouveaux immigrants et de citoyens canadiens qui viennent ou reviennent s'établir au Québec, notamment au cours de leur première année d'établissement.
- Ces derniers doivent dorénavant signer une déclaration à l'effet qu'ils s'établissent au Québec, dans laquelle ils sont informés de leurs obligations pour maintenir leur admissibilité au régime d'assurance maladie.
- La RAMQ commencera à émettre graduellement, au mois de janvier 2010, la nouvelle carte d'assurance maladie avec code à barres. Le personnel du réseau des établissements de santé et des cliniques médicales pourra alors utiliser le nouveau service en ligne de la RAMQ pour vérifier l'admissibilité d'une personne en temps réel.
- Sur le plan de la sensibilisation, diverses activités sont mises en place ou le seront prochainement. Ainsi, des affiches ont été installées dans les salles d'accueil de la RAMQ afin de rappeler aux personnes l'obligation d'être présentes au Québec pour être admissibles à l'assurance maladie. À ce sujet, de l'information sera transmise aux associations représentant les différentes communautés culturelles, aux candidats potentiels à l'immigration de même qu'aux consultants en immigration.

18 décembre 2009